



Le SNMSU-UNSA Education
ne vit que des cotisations de
ses adhérents :
Adhérez et faites adhérer !

Pour la mise à jour de notre fichier, merci de renseigner toutes les rubriques ci-dessous.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès,
de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant.

BULLETIN D'ADHÉSION

Rappel : la cotisation syndicale pourra être déduite de vos impôts sur le revenu
2023 ou 2024, selon la date de votre paiement.

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

NOM usuel..... Prénom

NOM de naissance.....

Année de naissance

Adresse personnelle

N° Rue

Code postal Commune

Adresse Courriel personnelle.....

Tél. Personnel Portable

Adhérent(e) l'année précédente ? OUI NON

Avez-vous changé d'adresse ? OUI NON

Département d'exercice Rectorat

Activité : Médecin de secteur Médecin territorial

Médecin conseiller technique Médecin de prévention

Médecin universitaire Médecin détaché

Cotisations :

Non titulaire : 90 € Stagiaire : 90 €

Disponibilité : 80 € Congé parental : 80 €

Congé longue maladie ou longue durée : 80 €

Titulaire 2nde classe : - jusqu'au 4ème échelon inclus : 120 €

- du 5ème au 9ème échelon : 140 €

Titulaire 1ère classe, Hors classe ou médecin conseiller technique :

- du 1er au 5ème échelon : 155 €

- hors échelle (HEA, HEB) 180 €

Retraité : 85 €

*RAPPEL : votre adhésion vous
donne droit à des réductions
du type de celles offertes par
un comité d'entreprise grâce à
notre partenaire, Avantages
UNSA Éducation.*

Bulletin à renvoyer à la trésorière :

SNMSU-UNSA Éducation
Dr. F. RANCINAN
87 bis avenue Georges Gosnat
94853 Ivry sur Seine Cedex

(Chèque à rédiger à l'ordre du
SNMSU ou virement sur notre
compte numéro IBAN : FR76
1010 7001 1800 3160 4315 185)



Facilités de paiement : pour étaler votre paiement, vous pouvez établir deux chèques à
l'ordre du SNMSU, datés du jour de votre adhésion.

Préciser au recto et au crayon la date de dépôt souhaitée pour votre 2ème chèque.